

# ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES - ASPA

## **I. DEFINITION DE L'ACTION**

Garantir aux personnes âgées, à travers un dispositif simplifié, un minimum de ressources dont le montant est fixé par décret.

**Cette allocation se substitue à l'ensemble des prestations constitutives du minimum vieillesse.** Elle sert de **minimum vieillesse** aux personnes exclues du système de retraite français.

## **II. CONDITIONS**

### **Age :**

- Etre âgé d'au moins 65 ans,
- Avoir 60 ans en ayant une retraite à taux plein en qualité d'assuré inapte au travail ou assimilé, d'ancien déporté ou interné, d'ancien combattant, de mère de famille ouvrière, de travailleur handicapé.

### **Domicile :**

- Être de nationalité française ou réfugié ou apatride ;
- Ressortissant d'un pays étranger : posséder un titre de séjour attestant de la régularité du séjour en France ;
- Résider en France ou dans un État de l'Union Européenne,
- Justifier d'une résidence stable et régulière en France depuis plus de six mois au cours de l'année civile de versement de la prestation.

### **Ressources :**

- Avoir des ressources mensuelles inférieures à un plafond fixé par décret,
- L'ensemble des ressources du conjoint, du concubin ou du partenaire lié dans le cadre d'un PACS sont également retenues,
- Il est tenu compte de tous les avantages d'invalidité et de vieillesse de l'intéressé, des revenus professionnels et autres, y compris ceux des biens immobiliers et mobiliers et des biens dont il a fait donation au cours des dix dernières années précédant la demande,
- Il est tenu compte des ressources des trois derniers mois précédant la date d'ouverture de droit à l'ASPA.

## **III. PROCEDURE**

La demande doit être déposée 6 mois avant au CCAS de la commune de résidence qui la fera parvenir au service de l'ASPA. Si le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé remplit ces conditions, il doit également établir sa propre déclaration.

Pour les non cotisants et les personnes sans profession, contacter le Service de l'Allocation Spéciale Vieillesse.